

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2125

Lyon 3e - Lancement de l'opération n° 03034529 "Restauration des statues du Parc Bazin" et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, Programme 20012.

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2125 - LYON 3E - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 03034529
"RESTAURATION DES STATUES DU PARC BAZIN" ET
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1,
PROGRAMME 20012. (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville. Il comprend le projet « divers aménagements espaces publics et verts 2015-2020 ».

Par délibération n° 2016/2144 du 6 juin 2016, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle « Conservation espaces publics / verts 2015-2020 » n° 2015-1, programme 20012.

Le parc Bazin date de 1975. Il se situe dans le quartier de Montchat et il offre plus de 30 000 m² d'espaces verts et d'espaces boisés. Il est très apprécié des Lyonnais et fréquenté par les promeneurs toutes générations confondues.

En 2008, suite à la réalisation du tramway T3, le délaissé de la rue de l'Est a été intégré dans le parc. La clôture périphérique a été réalisée.

En 2010, de nouvelles aires de jeux ont été réalisées et l'arrosage mis en place sur l'ensemble du parc. La réfection des allées et le changement de mobilier ont complété cette réalisation.

L'opération proposée aujourd'hui concerne la restauration des statues situées vers l'entrée Nord-Est.

Pour commémorer le centenaire de la Révolution française, le Conseiller Municipal Bizet lance un concours pour élever une statue de la République. C'est l'architecte Victor-Auguste Blavette (1850-1933) et le sculpteur Emile Peynot (1850-1932) qui sont retenus pour réaliser ces éléments commémoratifs monumentaux. Le monument à la République est érigé en 1887 place Carnot et est constitué d'une colonne centrale surmontée du symbole de la République, où viennent s'adosser les figures de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, ainsi qu'une allégorie de la Ville de Lyon.

L'ensemble a été déposé en janvier 1975, pour la réalisation des travaux de construction de la ligne A du métro. Le programme iconographique que formait les sculptures a été démantelé et les sculptures monumentales dispersées dans Lyon :

- le monument à la République a été déplacé et reposé sur le côté Est de la place Carnot ;

- la statue de la Ville de Lyon a été reposée séparément à l'Est de la place Carnot ;
- les groupes statuaire représentant la Liberté, l'Égalité et la Fraternité ont été emmenés et reposés dans la partie Nord-Est du parc Bazin.

Ces statues ont subi des altérations au fil du temps. On constate de nombreuses altérations de surface : érosion, croûtes noires, micro-organismes et pulvérulences. Les problèmes structurels sont mineurs, seule la statue « l'Égalité » a une fissuration importante de la main située à l'avant.

Les travaux seront constitués d'un nettoyage classique : traitement des micro-organismes, micro-sablage des surfaces et reprise des joints. Les socles seront également repris.

Parallèlement aux travaux de restauration des statues, une signalétique explicative sur ces dernières sera mise en place. Le parvis autour des statues et les accès à l'entrée Nord-Est seront refaits.

La Direction des Espaces Verts - Pôle Aménagement des Paysages Urbains - est chargée de la conduite globale de cette opération. Cette opération estimée à 200 000 € TTC est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation espaces publics / verts 2015-2020 », programme 20012.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2016/2144 du 6 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n° 03034529 « Restauration des statues du parc Bazin », est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation espaces publics / verts 2015-2020 », programme 20012.

2 – M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, ainsi que toutes les demandes administratives nécessaires à l'opération.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la ville, sur le programme 20012, AP n° 2015-1, opération n° 03034529 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23, fonctions 324 et 823. L'échéancier prévisionnel susceptible de variation compte tenu des aléas de chantiers ou autre pouvant survenir est envisagé comme suit :

- réalisé antérieur : 7 808 € TTC ;
- 2016 : 192 192 € TTC.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l’attribution et à l’encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjointe déléguée,

N. GAY